

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-et-un, le seize juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

***Présents:*** MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (arrivée à 20h30).

***Absents excusés:*** MM. PICAUD Nathalie (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LORIC Franck (Pouvoir à Mme LE NET Karine), CANTE Ghislain (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), DENIS David (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal).

**Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.**

**Date de convocation : 9 juillet 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 17**

**Votants : 25**

**Service de restauration scolaire – Mise à disposition de personnel**  
(Délibération 2021\_07\_16\_14)

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe aux finances, propose de renouveler la convention entre la Commune et l'OGEC de l'école Saint-Cyr, pour assurer le bon fonctionnement des deux services au restaurant scolaire chaque midi. Elle explique que, du personnel de l'école intervient en complément des agents communaux au restaurant scolaire et dans la cour de l'école pour assurer la surveillance des enfants pendant chaque pause méridienne, soit pour un total cumulé de 8 heures par semaine, pris en charge financièrement par la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **Autorise la signature de la convention de mise à disposition de personnel avec l'OGEC de l'école Saint-Cyr pour l'année scolaire 2021-222 ;**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le 23/07/2021



ID : 056-215601402-20210716-D2021\_07\_16\_14-DE